



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Animations de fin d'année - Tarification

DE20151214_44	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Philippe VERGNAUD	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Animations de fin d'année - Tarification

Sports
id : 1095

Conseil municipal
14 décembre 2015

44

Rapporteur : Philippe VERGNAUD

Dans le cadre des animations de fin d'année, la Ville a souhaité mettre en place différentes animations populaires et familiales en collaboration avec les associations de commerçants, les comités de quartiers et les centres sociaux.

Dans chaque quartier, les partenaires, avec l'aide de la Ville, proposent aux habitants des animations diverses (spectacles, arrivée du Père Noël...) dans une ambiance festive.

Il a ainsi été décidé d'installer une patinoire sur la place du champ de Mars afin de proposer une activité ludique de saison, ouverte au plus grand nombre, favorisant la fréquentation du centre-ville.

Le prestataire retenu assurera l'accueil du public, le fonctionnement de la structure, la sécurité et la billetterie.

Il vous est proposé :

- d'approuver la tarification suivante pour la patinoire : 1 € pour une séance de patinage.
- de reverser la recette, comme les années précédentes, au profit des associations de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

